

**AVIS DE CONVOCATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

À tous les membres du Conseil de la MRC des Chenaux,

AVIS SPÉCIAL vous est, par la présente, donné, par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du Conseil de la MRC des Chenaux est convoquée par Monsieur Patrick Baril, greffier-trésorier, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le mercredi 9 août 2023 à 17h et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Ouverture de la séance ;
2. Constatation de l'avis de convocation ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Autorisation de signature - lettre d'intention de partenariat pour la relance de la centrale de Saint-Narcisse ;
5. Période de questions ;
6. Clôture de la séance.

Donnée à Saint-Luc-de-Vincennes, ce 21 juillet 2023.



Patrick Baril
Directeur général et greffier-trésorier

Signification de l'avis de convocation

Je soussigné, Patrick Baril, directeur général et greffier-trésorier de la MRC des Chenaux, certifie par la présente que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 9 août 2023 a été signifié à chacun des membres du Conseil de la MRC des Chenaux le 21 juillet 2023, et ce conformément au Code municipal.

Je donne ce certificat, le 21 juillet 2023,



Patrick Baril
Directeur général et greffier-trésorier